



**HAL**  
open science

## Montaigne annotateur de La Boétie?

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. Montaigne annotateur de La Boétie?: Une attribution très contestable. Montaigne studies : an interdisciplinary forum, 2022, Montaigne et la science, 34, pp.219-223. 10.48611/isbn.978-2-406-13067-3.p.0219 . halshs-04532341

**HAL Id: halshs-04532341**

**<https://shs.hal.science/halshs-04532341>**

Submitted on 4 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Montaigne annotateur de La Boétie ? Une attribution très contestable**

Dans l'important ouvrage collectif récemment offert à Philippe Desan par ses amis, ses collègues et ses anciens élèves<sup>1</sup>, une éminente spécialiste de Rabelais et de la langue française<sup>2</sup> avance un nouvel argument en faveur de l'attribution à Montaigne de notes manuscrites en marge d'un livre conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux : *La Mesnagerie de Xenophon. Les Regles de mariage de Plutarque. Lettre de consolation de Plutarque à sa femme...*, Paris, F. Morel, 1571<sup>3</sup>. Il s'agit, comme on sait, de traductions d'Étienne de la Boétie que son ami Montaigne a recueillies et éditées en même temps que ses poèmes, et qu'il fait suivre d'un récit de sa mort dans l'extrait d'une lettre adressée à son père. Seuls les textes en prose de cet exemplaire ont fait l'objet d'annotations marginales.

Un argument, ai-je dit ? À tout le moins cette observation inédite : à l'instar des manchettes imprimées d'aide à la lecture, plusieurs de ces notes manuscrites usent du même tour elliptique que celui qu'on trouve dans les titres de plusieurs chapitres du livre I des *Essais*, soit une subordonnée conjonctive dépendant d'un verbe déclaratif sous-entendu, comme dans « Que bien user des femmes sert beaucoup en mesnage », « Qu'il est besoing de sarcler », « Qu'il n'y a rien plus commode, ny plus beau, que le bon ordre » (manchettes imprimées) ; « quil vaut au[tant] chaumer que tra[u]alyer mal », « que la terre ne trôpe aucun a sa môstre », « que la fache[rie] ne nous d[oit] esbranler... » (notes manuscrites) ; « Que l'intention<sup>4</sup> juge nos actions », « Que philosopher, c'est apprendre à mourir », « Qu'il faut sobrement se mesler de juger des ordonnances divines » (titres de chapitres). Après avoir rappelé la quasi-contemporanéité de ces manchettes et de la rédaction des premiers *Essais* (commencée vers 1572 selon Villey), Mireille Huchon remarque à juste titre que dans les livres II (à une exception près) et III, Montaigne a manifestement préféré la construction prépositionnelle en usage : « De la conscience », « De l'exercitation », « Des livres », « Des coches »... Encore faut-il ajouter qu'il l'avait déjà utilisée trente-sept fois sur cinquante-sept dans le Livre I. Et aussi, que parmi les quelque 2220 notes de lecture de Montaigne que j'ai éditées<sup>5</sup>, une seule s'apparente aux marginales considérées : « Qu'il faut que la sectiõ & corruptiõ s'arrete a certeĩs cors » (Lucrece annoté, p. 60).

---

<sup>1</sup> *Global Montaigne. Mélanges en l'honneur de Philippe Desan*, sous la direction de Jean Balsamo et Amy Graves, Paris, Classiques Garnier, 2021.

<sup>2</sup> Mireille Huchon, « Monstrances montaignistes pour reliques boétiennes », dans *Global Montaigne*, p. 103-116. Voir plus particulièrement p. 109-111.

<sup>3</sup> Bibliothèque de Bordeaux-Mériadeck : PF 1758/1 Rés. À ma connaissance, cet exemplaire n'a fait à ce jour l'objet d'aucune numérisation.

<sup>4</sup> Et non pas « l'invention » (*sic*), mais que celui qui n'a jamais commis de coquille jette la première pierre...

<sup>5</sup> Sur papier (« Notes de lecture » en annexe de Montaigne, *Les Essais*, éd. J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2007 ; *Montaigne manuscrit*, Paris, Classiques Garnier, 2010), puis en ligne sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes (<https://montaigne.univ-tours.fr/notes-de-lecture-de-montaigne/>).

L'article de référence (voir *supra*, note 2) s'appuie exclusivement sur l'édition des *Œuvres complètes* de La Boétie procurée par Paul Bonnefon, qui explique dans une note au bas de page comment il a procédé :

Nous avons maintenu les manchettes imprimées dans l'édition originale. Ces sommaires sont *vraisemblablement* de Montaigne, ce qui ne permet pas de les négliger ici ; et nous reproduisons entre guillemets des sommaires manuscrits et inédits qui se trouvent sur les marges d'un exemplaire appartenant à M. Reinhold Dezeimeris. Quoique non signés [autrement dit sans la caution d'un ex-libris de Montaigne en page de titre], ceux-ci *paraissent* être aussi de la main de Montaigne ; on *peut* le conclure de l'examen de l'écriture et de l'analogie de rédaction et d'orthographe<sup>6</sup>.

Brève, la présente note tend à montrer que les hypothèses de Bonnefon ne tiennent guère devant un examen attentif de l'original tel que celui que j'ai pu mener *in situ* en 2003 et que j'ai réitéré en 2010 pour savoir si je devais ou non faire figurer l'exemplaire Dezeimeris dans une liste des « Livres de Montaigne conservés ou attestés »<sup>7</sup>.

Voici donc pour quels motifs je ne souhaite toujours pas inclure l'exemplaire Dezeimeris dans le catalogue des livres de Montaigne, en dépit de la remarque pertinente de M. Huchon sur certaines analogies syntaxiques :

- L'exemplaire considéré ne contient que deux ex-libris manuscrits : celui d'un homme de loi sarladais, André Delpierre, en haut de la page de titre (« Ex libris Andreae Delperri Iuriscōsulti sarlaten[sis] ») et, en haut de la page de garde précédente, celui du propriétaire de l'exemplaire au moment où Bonnefon a effectué sa transcription des marginales (« Ex Libris R. Dezeimeris »).

- Il me semble pour le moins étrange que l'éditeur « scientifique » des textes de La Boétie réunis ici se mette un jour à les relire comme s'il les découvrait, marquant à cette occasion le texte imprimé de plus ou moins longs soulignements (jusqu'à une dizaine de lignes), par exemple au f° 59 : « Et croy que l'estouble [le chaume] qui demeure, s'il est bruslé fait grand bien à la terre, & augmente le fumier, s'il est meslé parmy<sup>8</sup> ». On ne le savait pas si intéressé par les travaux agricoles...

- Autre étrangeté : en admettant qu'il ait lui-même rédigé les manchettes imprimées (ce qui est tout à fait possible et l'argument syntaxique trouve ici sa pertinence), pourquoi aurait-il éprouvé le besoin d'en ajouter d'autres de sa main ? Pour préparer une nouvelle édition ? Il serait en tout cas étonnant qu'il ait voulu écrire pour lui-même – tel un bon

---

<sup>6</sup> Paul Bonnefon, *Œuvres complètes d'Estienne de La Boétie*, Bordeaux-Paris, Gounouilhou-Roam, 1892, p. 65. Voir aussi le n° LXXV de la liste établie par le même Bonnefon dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France* en 1895, elle aussi en fac-similé numérique sur Gallica-BnF). Les italiques sont ici de mon fait : autant de modalisateurs par lesquels Bonnefon exprime sa prudence...

<sup>7</sup> J'ai expliqué en 2010 pourquoi j'écartais l'exemplaire Dezeimeris dans *Montaigne manuscrit*, p. 755-756, puis en 2015 sur le site des Bibliothèques Virtuelles Humanistes, « Montaigne à l'œuvre » (<https://montaigne.univ-tours.fr/la-boetie-montaigne-mesnagerie-paris-morel-1571/>). En même lieu, une mise à jour du 5 février 2021 m'a permis d'ajouter depuis la transcription d'une trentaine d'annotations de cet exemplaire et la reproduction de quelques clichés effectués sur place en 2003. Publié en 2007 dans le *Dictionnaire de Michel de Montaigne* (dir. P. Desan), mon article « Annotations », auquel renvoie aimablement M. Huchon, ne mentionne ni l'exemplaire Dezeimeris, ni le Tércence annoté de 1538 retrouvé plus tard, ni le Plutarque récemment découvert. Je ne sais si le n° 50 de la liste publiée par P. Desan dans « Bibliothèque de Montaigne » (*Dictionnaire...*, p. 129) concernait l'exemplaire de la *Mesnagerie* conservé à Bordeaux ou bien – ce que je crois plutôt – celui de la Bibliothèque nationale de France signé par Montaigne au bas de la page de titre (voir *infra*).

<sup>8</sup> Montaigne préfère, lui, marquer un long passage par des traits obliques dans la marge, éventuellement répétés, comme sur son Lucrèce.

« mesnager » qu'il n'était pas et ne cherchait pas à être – « quil faut [s]emer quant I[l] a pleu » (f° 56), ou « [q]uil faut pres[s]er la terre [au]tour les arbres » (f° 61v). Même remarque que ci-dessus...

- Orthographe particulière de certains mots, qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans les notes de lecture conservées de Montaigne : « ung » pour « un », « aulx » pour « aux », « hu » pour « eu », « pouures » pour « pauvres » ; usage systématique de la lettre /y/ : « familye », « hobeyssans », « seruyr », « maryee », « puyssque », « puyssans », « funeralyes », « ameyne ».

- Tracé spécifique de plusieurs lettres et ligatures, assez ou très différent de ce qu'on trouve ailleurs sous la plume de Montaigne : /b/, /l/ initial, /p/, /q/, /z/, /u/ initial (pour /u/ et /v/), /I/ initial (pour /i/ et /j/) ; /ch/, /q<sub>3</sub>/ pour « que » (et non q<sub>2</sub>, comme toujours chez Montaigne), liaison de deux /s/ successifs par une sorte de circonflexe (par trois fois au f° 49v).

- Espacements et coupures de mots aléatoires : « nese faut », « fõtles », « larespõce », « alafame », « celluy laqui » ; « quo y », « am eyne » ; « p/ropre », « q/uil » (quand il doit couper un mot, Montaigne, lui, respecte toujours la distinction des syllabes).

Il n'est pas impossible que Montaigne lui-même soit, en tant qu'éditeur, l'auteur des manchettes imprimées de l'exemplaire Dezeimeris. C'était l'hypothèse de P. Bonnefon, c'est aussi celle de M. Huchon, qui remarque en outre que l'annotateur mêle à de simples balises l'exposé d'avis personnels (comme pour encourager le lecteur à faire entrer telle ou telle idée ou image dans un cahier de lieux communs ?). Ici et là, mêmes expressions laudatives, même vocabulaire rhétorique à l'occasion : « belle responce », « belle(s) similitude(s) ». Il n'est pas rare que Montaigne fasse de même sur son Lucrèce, son César, son Quinte-Curce, mais il n'oublie pas d'y être aussi critique, et il se montre même franchement hostile à l'éditeur Denis Sauvage dans les marges de son Nicole Gilles. Au demeurant, l'appréciation subjective, voire la réaction d'humeur se comprend mieux pour un livre qu'on est en train de lire, plume en main, que pour un livre qu'on vient avec soin d'éditer...

La tentation est grande d'ajouter tel ou tel ouvrage<sup>9</sup> à la liste des 106 titres retenus pour l'instant par les Bibliothèques Virtuelles Humanistes. Ainsi en est-il, d'un exemplaire du *Traicté Des Façons & Coustumes des anciens Gaulloys, Traduit du Latin de P. de la Ramée, par Michel de Castelnau* (Paris, A. Wechel, 1559) qu'une autre contributrice, grande spécialiste des reliures, pense en même lieu pouvoir faire entrer dans la liste des livres conservés de Montaigne. Jadis dans la collection Gilbert de Botton, un exemplaire de cette édition figure bien aujourd'hui parmi les ouvrages légués par la famille du collectionneur à la

---

<sup>9</sup> Par exemple, un « Advis sur la réforme des procédures judiciaires en Béarn » conservé à la Bibliothèque de la Ville de Paris, dont on a cru récemment, et non sans précaution, pouvoir attribuer les notes marginales et finale à Montaigne (voir A. Legros, « Montaigne annotateur d'un projet de réforme judiciaire ? En dialogue avec François Rouget », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, 2020-1, n° 71, p. 191-195). Ou encore l'énigmatique Homère de la vente Mirabeau qu'à la demande d'un libraire j'ai réexaminé chez moi à loisir : pas d'ex-libris de Montaigne en page de titre de cette *Odyssée* (se trouvait-il sur celle de *Illiade* si les deux œuvres étaient reliées ?), aucune note de sa main, ni latine ni grecque (celles d'Ausone, de Térence, de Lucrèce, de Giraldi et de l'Exemplaire de Bordeaux témoignent de l'aisance et de la stabilité de sa « main grecque », à laquelle aucune de celles qui ont annoté l'Homère ne ressemble en quoi que ce soit).

Bibliothèque de Cambridge sous la cote « Montaigne.1.8.9(2) », mais les quelques annotations qu'il contient sont d'une tout autre main que celle de Montaigne et la page de titre est exempte d'ex-libris. Aussi la notice d'accompagnement du fac-similé mis en ligne s'abstient-elle de suggérer une telle provenance<sup>10</sup>.

Pour achever cette petite mise au point, je voudrais attirer l'attention sur un autre exemplaire de la *Mesnagerie*, signé quant à lui par Montaigne au bas de la page de titre et conservé à la Bibliothèque nationale de France (Rés. Z Payen 511)<sup>11</sup>. Au f° 118v, dans la section des *Stephani Boetiani Poemata*, se trouve la seule note manuscrite du livre. Elle est de Florimond de Ræmond (main identifiée par Evelien Chayes en 2014) et se trouve en face du dernier vers de la réponse de La Boétie au poème de Dorat *De Androgyno et Senatu semestri* : « Quantilla nostrum quisque pars erit sui ? » L'annotateur a souligné « Quantilla », puis noté cette information : « [Il y] auoit '[... ]elle quanta quanta pars eris tui<sup>12</sup>' / [ma]jis daultant que / [Mon]s' daurat sen / [est]oit offense Mons' / [de] Montaigne le changea / [com]me il me dist en sa maison / [de] Montagne en perigort / [la]n 1582 au moys de Iuing. / [la] veille s' bernabe » (date offerte aux biographes...).

L'attaque frontale contre Dorat dans cette pointe à la deuxième personne (« tui ») fait ainsi place à une considération plus générale (« nostrum », « sui ») sur la menace de Dorat (*alias* Janus Auratus au double visage) à l'égard des orgueilleux parlementaires : comme Jupiter le fit pour l'androgynite primitif, on les coupera en deux autant qu'il faudra, comme on vient de le faire pour affaiblir le parlement (« senatus ») par un renouvellement semestriel de ses membres. Soit, répliquait donc La Boétie, mais si c'est affaire d'orgueil, Dorat ne sera pas épargné : que restera-t-il de lui à terme si chaque fois qu'il se montre arrogant, comme dans le poème qui précède, on le coupe en deux ? Montaigne a par conséquent adouci et même détourné la pointe de l'épigramme. L'ironie veut que ce soit le seul vers que nous ayons de lui : celui d'un éditeur qui n'hésite pas, en habile négociateur, à censurer l'auteur qu'il publie, mais qui du moins s'en ouvre en toute franchise à l'un de ses amis. Et cet ami n'oublie pas de noter la confiance dont il a été l'heureux bénéficiaire, avec lieu et date qui plus est, sur un exemplaire qui lui a peut-être appartenu et dont il pourrait avoir marqué de traits spécifiques (en forme de *V* penché et très serré) le poème en question – et lui seul – puis plusieurs phrases de la « Lettre sur la mort de La Boétie » relatives à la religion, sujet qui visiblement l'intéressait plus particulièrement<sup>13</sup>.

Alain Legros  
CESR, Université de Tours

<sup>10</sup> <https://cudl.lib.cam.ac.uk/view/PR-MONTAIGNE-00001-00008-00009-00002/1>

<sup>11</sup> Il s'agit du n° 53 de la liste des livres de Montaigne publiée par les Bibliothèques Virtuelles Humanistes (lien vers le fac-similé de Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609575s>).

<sup>12</sup> Dans « Sur un échange poétique méconnu entre Dorat et La Boétie autour de l'Edit du semestre (1554) » (*Jean Dorat, poète humaniste de la Renaissance*, éd. C. de Buzon et J.-E. Girot, Genève, Droz, 2007, p. 369-392), Michel Magnien propose de restituer « [Qui b]elle quanta quanta pars eris tui », qu'il traduit ainsi : « Comment vivras-tu, mon bon, quelque faible partie de toi qui subsiste ? ». Autre possibilité : « [Gem]elle... », autrement dit « être double », hermaphrodite. La reprise de ce mot employé par Dorat, puis deux fois par La Boétie dans sa réponse à Dorat n'en était que plus insultante. D'où l'irritation de Dorat et la correction de Montaigne...

<sup>13</sup> L'ex-libris maladroite d'un autre propriétaire du nom de Claperonier indique qu'il a lui aussi exercé sa plume en deux lieux, au f° 26 (encadrement d'un manchette) et au f° 129v (soulignement, à l'exclusion des autres marques).